

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.



Communiqué de presse

Paris (France), le 18 août 2016

Ouverture dans les prochains jours de la période de souscription de l'augmentation de capital d'Eurosic

Suite au communiqué du 4 août 2016 annonçant l'obtention du visa sur le prospectus relatif à son augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (« **BSA** ») au profit de ses actionnaires d'un montant maximum de 285,7 millions d'euros dans le cadre de l'offre publique volontaire visant l'ensemble des titres de la société Foncière de Paris (l'« **Offre** »), Eurosic annonce l'ouverture de la période de souscription de cette augmentation de capital dans les prochains jours.

L'admission des BSA à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris interviendra le 22 août jusqu'au 13 septembre inclus. Chaque actionnaire recevra un BSA par action enregistrée comptablement sur son compte à l'issue de la journée comptable du 23 août 2016. Les BSA pourront être exercés à tout moment à compter du 24 août 2016 jusqu'au 15 septembre 2016 inclus, date de la clôture de la période d'exercice des BSA, sous le code ISIN FR0013161833.

A l'issue de la journée du 15 septembre 2016, plus aucune demande d'exercice concernant les BSA ne pourra être prise en compte. Les BSA non exercés (à l'exception des BSA qui auront été attribués à la Société au titre des actions auto-détenues) seront rachetés à leurs titulaires (les « **BSA Rachetés** ») au prix de 0,01 euro par BSA Racheté par la Société, agissant en qualité de commissionnaire (au sens de l'article L. 132-1 du Code de commerce), en son nom, mais pour le compte de Debiopharm Holding S.A. (ou l'un de ses affiliés), de Predica ou de tous investisseurs librement choisis par la Société. En outre, les BSA seront radiés d'Euronext Paris et ne pourront plus être négociés à l'issue de la séance de bourse du 15 septembre 2016.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Leur cotation est prévue le 21 septembre 2016, sous le code ISIN FR0000038200.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Information au public

Le prospectus, ayant reçu de l'AMF le visa n° 16-381 en date du 4 août 2016, est composé du document de référence d'Eurosic, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2016 sous le numéro D.16-0180, d'une note d'opération et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 28 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris, sur le site Internet de la Société (www.eurosic.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Eurosic attire l'attention du public sur les facteurs de risque à prendre attentivement en considération décrits aux pages 53 et suivantes du document de référence, ainsi que ceux décrits au Chapitre 2 de la note d'opération avant de prendre une décision d'investissement

A propos d'Eurosic

Eurosic est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) qui gère un patrimoine évalué à plus de 3,5 milliards d'euros au 30 juin 2016, principalement composé de bureaux, situés à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales.

Eurosic détient une participation de 26,64% du capital de la société Foncière de Paris depuis le 12 mai 2016.

L'action Eurosic est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR0000038200.

Relations investisseurs

Nicolas Darius

Directeur Finances

Tél : +33.1.45.02.24.73

n.darius@eurosic.fr

Pour plus d'informations : www.eurosic.fr